Conditions générales de livraison et de services
(Version : Octobre 2025)

Partie A
Conditions générales

Premier article
Dispositions de base

1. ***Principes :*** Les présentes conditions générales de livraison et de services (« CG ») complètent l'offre de la société WAGO (« WAGO ») et s'appliquent à toutes les livraisons de produits et services fournis par WAGO (« Livraisons ») au client (« Client ») ; elles ne s'appliquent pas aux consommateurs. Le Client confirme qu'il n'est pas un consommateur privé. Les conditions d'achat contradictoires ou d'autres conditions du Client ne s'appliquent pas, y compris si WAGO exécute des Livraisons sans réserve et en connaissance de ces conditions, sauf si WAGO y a expressément consenti par écrit (les confirmations de commande générées automatiquement sans signature ne suffisent pas à cette fin). Les présentes CG s'appliquent également à toutes les transactions futures avec le Client pour les Livraisons, même s'il n'y est pas fait expressément référence.

2. ***Offre :*** WAGO se réserve, sans limitation, tous les droits de propriété et tous les droits d'auteur sur les offres contraignantes et non contraignantes, les estimations, les calculs, les échantillons, les modèles, les dessins et autres documents de nature matérielle ou immatérielle (« Documents d'offre »).

   Le Client n'est autorisé à utiliser les Documents d'offre que pour évaluer l'offre et est tenu de les garder strictement confidentiels ; ils ne peuvent être divulgués à des tiers qu'avec l'accord préalable et exprès de WAGO (par écrit). Si la commande n'est pas passée à WAGO, les Documents d'offre doivent être immédiatement et définitivement détruits ou irrémédiablement effacés. En outre, les dispositions relatives à la confidentialité de l'article 16 s'appliquent.

   Si les Documents d'offre sont basés sur des informations ou des spécifications du Client, WAGO vérifiera les informations ou les spécifications reçues au mieux de ses connaissances et signalera au Client les questions ou les obstacles qui en découlent. Le Client reste toutefois seul responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des spécifications ou autres documents remis à WAGO, qui seront libres de tout droit de tiers.

3. ***Conclusion du contrat :*** La relation contractuelle avec le Client entre en vigueur avec la confirmation écrite, électronique ou implicite de la commande par WAGO et comprend les présentes CG et, le cas échéant, les Conditions particulières définies dans la partie C des présentes CG (« Contrat »). WAGO peut procéder à des modifications techniques qui ne modifient ou n'améliorent les Livraisons que de manière immatérielle, même après la conclusion du Contrat.

Deuxième article
Fourniture de livraisons

4. ***Étendue de la livraison :*** WAGO exécutera les Livraisons sur la base du Contrat et de tout autre accord conclu et engagera les agents et sous-traitants appropriés en fonction des besoins. Sauf accord contraire par écrit ou par e-mail, les délais de livraison convenus sont respectés lorsque WAGO est prêt à expédier, lorsque WAGO a informé de l'achèvement de la livraison ou lorsque WAGO et le Client ont convenu d'une date pour la prestation du service. WAGO est autorisé à effectuer des Livraisons partielles si cela n'entraîne pas de frais supplémentaires déraisonnables pour le Client. Sauf accord contraire, les conditions de livraison sont FCA WAGO Sondershausen, Allemagne (conformément aux Incoterms® 2020).

5. ***Prix :*** Les prix des produits, les frais de service et les autres coûts (« Prix ») s'appliquent conformément (a) au Contrat ou (b) en l'absence d'une disposition, à la liste de prix du catalogue actuel de WAGO ou (c) aux taux habituels si la liste de prix ne contient pas de disposition pertinente. Sauf accord explicite, les Prix sont des prix nets.

   Les Livraisons ne sont effectuées que par unités d'emballage entières ; des suppléments raisonnables sont dus en cas de quantités inférieures. Des frais de traitement raisonnables sont convenus si les commandes sont passées en dessous de la valeur minimale indiquée dans le Contrat ou dans la liste de prix correspondante.

   Si des facteurs significatifs affectant les prix (tels que les prix des matières premières, les coûts de l'énergie, les salaires, les taxes et impôts) changent dans la période entre la conclusion du Contrat et la livraison, WAGO est en droit, après avoir exercé un pouvoir d'appréciation juste et équitable, de demander au Client un supplément raisonnable.

6. ***Conditions de paiement :*** Les factures sont payables dans les 30 jours civils suivant la date de facturation ; la facturation a lieu immédiatement après la prestation (pour les produits après l'expédition, pour les services après la prestation). Le Client n'a droit qu'à des droits de rétention et de compensation découlant de la même relation contractuelle et uniquement en ce qui concerne les réclamations incontestées ou légalement constatées. Le Client informera WAGO avant toute compensation. En cas de retard de paiement, WAGO est en droit de réclamer, sans mise en demeure préalable, à la fois un intérêt de 10% par an et une indemnité de 10% du montant impayé (avec un minimum de 100 EUR) par facture. Ceci est sans préjudice du droit de WAGO de prouver un

dommage plus important et de demander une indemnisation supplémentaire.

7. ***Propriété et transfert des risques :*** WAGO reste propriétaire de toutes les Livraisons jusqu'au paiement intégral des Prix convenus (y compris toutes les demandes de paiement des soldes des comptes courants). Le transfert des risques pour les Livraisons a lieu conformément aux Incoterms® convenus.

8. ***Obligations du Client :*** Le Client fournit toutes les informations et s'acquitte de toutes les obligations de coopération nécessaires dans son domaine de compétence, sans retard excessif, pour permettre à WAGO d'exécuter le Contrat. Cela comprend également la mise à disposition de personnel qualifié si l'exécution du Contrat nécessite le fonctionnement d'une machine ou la modification ou l'ajout d'un logiciel du Client. Le Client respecte le Code de conduite de WAGO**.** En outre, le client est tenu, en cas de reconditionnement de produits WAGO, de respecter la directive de reconditionnement WAGO.

   Le Client informera immédiatement WAGO par écrit si les Livraisons ne sont pas reçues comme annoncé dans l'avis d'expédition. Lors de la réception des Livraisons, le Client est tenu d'effectuer une inspection qui porte notamment (mais pas exclusivement) sur la quantité, l'identité, les dommages (de transport) évidents et le fonctionnement. Le Client informera WAGO par écrit et sans délai de tout défaut constaté. Les vices cachés doivent être signalés immédiatement après leur découverte. Les réclamations pour cause de défauts sont exclues si le Client n'a pas satisfait correctement à ses obligations légales d'inspection.

9. ***Respect de la loi :*** Le respect des lois obligatoires a une priorité absolue, par exemple, mais sans s'y limiter, la loi sur la concurrence, la loi antitrust, la loi sur les droits humains, la loi sur le commerce extérieur, la loi sur la protection de l'environnement, la loi sur la sécurité des produits. Par conséquent, les Livraisons sont soumises à la réserve expresse que l'exécution du Contrat n'est pas entravée par des obstacles découlant de réglementations nationales ou internationales ou par des sanctions (telles que des restrictions à l'exportation/importation/transfert) ; dans ces cas, les demandes d'indemnisation et de dommages-intérêts sont exclues.

   Le Client assure qu'il respecte strictement toutes les dispositions du droit national et international en vigueur et confirme qu'il n'est pas une personne physique ou morale sanctionnée. Le Client est tenu d'informer immédiatement WAGO s'il devient une personne sanctionnée ou s'il est en possession ou sous le contrôle d'une personne sanctionnée.

10. ***Restrictions d'utilisation :*** L'utilisation des livraisons est interdite dans les domaines présentant un risque particulier qui exigent un fonctionnement continu sans faille et dans lesquels l'utilisation ou la défaillance des livraisons peut entraîner un risque imminent pour la vie, l'intégrité physique ou la santé ou peut causer de graves dommages aux biens ou à l'environnement (tels que le fonctionnement de centrales nucléaires, de systèmes d'armement, d'aéronefs et de véhicules à moteur).

11. ***Cession :*** Le Client assume l'obligation légale du fabricant d'éliminer correctement les produits à la fin de leur utilisation et indemnise WAGO à cet égard, à la première demande, pour toutes les réclamations de tiers et/ou des autorités publiques.

Troisième article
Responsabilité pour défauts et responsabilité générale

12. ***Réclamations pour défauts :*** La responsabilité en cas de réclamations pour cause de défauts est régie par les dispositions légales applicables, sauf stipulation contraire dans les présentes CG ou dans les Conditions particulières dans la partie C.

    Le délai de prescription pour les réclamations pour cause de défauts est de 24 mois à compter du transfert des risques, sauf si un délai différent est prévu dans les Conditions particulières définies dans la partie C ou si un délai plus long est imposé légalement.

13. ***Défauts matériels :*** WAGO garantit que les Livraisons sont conformes aux spécifications convenues et qu'elles fonctionnent correctement dans les conditions d'utilisation indiquées. WAGO exécutera les Livraisons conformément aux règles de l'art et aux règles de sécurité pertinentes. Toutefois, les spécifications du Client ne sont pas prises en compte et toute adéquation à un lieu d'utilisation ou à un objectif particulier est exclue, sauf accord contraire exprès par écrit ou par e-mail avant l'exécution des Livraisons (les confirmations de commande générées automatiquement sans signature ne sont pas suffisantes). Une spécification convenue et/ou une utilisation prévue prévaut en tout cas sur les attentes générales en matière d'utilisation habituelle.

    À la demande de WAGO, le Client renverra les Livraisons défectueuses pour une analyse plus approfondie aux frais de WAGO et soumettra d'autres informations concernant la réclamation à la demande de WAGO. Alternativement, WAGO peut, à sa discrétion, inspecter les Livraisons défectueuses sur place. Dans les deux cas, le Client supportera l'inspection comme il se doit.

    Les réclamations pour cause de défauts sont exclues pour (a) l'usure naturelle survenue après le transfert des risques, (b) l'utilisation inappropriée (y compris le non-respect de la documentation des Livraisons ou d'autres informations relatives aux Livraisons), (c) une manipulation ou un stockage incorrect ou négligent, ou une sollicitation excessive, (d) un équipement d'exploitation inadapté ou des influences électriques et/ou mécaniques qui dépassent l'utilisation normale et (e) des pertes basées sur des influences externes exceptionnelles qui ne sont pas prévues dans le Contrat. Si le Client ou un tiers apporte des modifications aux Livraisons et si ces modifications

contribuent au moins à l'apparition du défaut, aucune réclamation n'est acceptée. Si le Client refuse de laisser les représentants autorisés de WAGO inspecter et tester les défauts présumés ou répare le défaut sans l'accord préalable de WAGO (par écrit ou par e-mail), le droit à la garantie s'éteint également, sauf si le Client a dû agir immédiatement par lui-même en raison du risque de détérioration.

Pour les réclamations acceptées pour cause de défauts, WAGO réparera ou remplacera, à sa discrétion, les Livraisons défectueuses. Dans le cas de produits dont la production a cessé, la rectification peut être effectuée par la livraison de produits fonctionnellement équivalents ou par l'émission d'une note de crédit au Client. Par ailleurs, WAGO n'assumera les coûts nécessaires à la rectification que dans une mesure économiquement raisonnable (en tenant compte de la proportionnalité par rapport aux Prix). Si la rectification échoue en fin de compte, le Client peut résilier le Contrat ou réduire raisonnablement le Prix. Les réclamations supplémentaires sont exclues, sous réserve des exceptions prévues par les dispositions de l'article 15 relatives à la responsabilité.

14. ***Défauts de titre :*** WAGO est responsable envers le Client de la violation des droits de propriété intellectuelle de la manière suivante :

    WAGO pourra, à sa discrétion, (a) obtenir un droit d'utilisation des Livraisons, (b) modifier les Livraisons de manière à ce que les droits protégés ne soient pas violés, (c) introduire une demande d'annulation ou de révocation du droit protégé, ou (d) remplacer les Livraisons par d'autres livraisons appropriées. Si cela n'est pas possible pour WAGO dans des conditions économiquement raisonnables, le Client peut résilier le Contrat ou réduire raisonnablement le Prix. WAGO est responsable dans les limites de l'article 15.

    Afin de préserver ses droits, le Client est tenu d'informer WAGO sans délai, par écrit ou par e-mail, des réclamations introduites par des tiers. Dans ce processus, toutes les mesures défensives et les négociations de règlement restent réservées à WAGO. Si le Client cesse d'utiliser les Livraisons pour réduire le dommage ou pour toute autre raison appropriée, il est tenu d'informer le tiers qu'aucune reconnaissance de la violation présumée des droits de propriété intellectuelle ne peut être déduite du fait que l'utilisation a été interrompue.

    Les réclamations du Client sont exclues si le Client est responsable de l'infraction, par exemple si les Livraisons sont (a) modifiées par le Client ou un tiers, (b) utilisées de manière illicite avec des livraisons non fournies par WAGO, (c) utilisées dans des zones exclues ou (d) si le Client fourni ou demandé la conception ou la spécification ou (e) a reconnu une réclamation de violation présumée des droits de propriété intellectuelle à l'égard d'un tiers. Dans ces cas, le Client indemnisera WAGO à la première demande pour les réclamation de tiers si elles relèvent du domaine de responsabilité du Client.

15. ***Responsabilité générale :*** WAGO est entièrement responsable vis-à-vis du Client (a) en cas d'actes intentionnels, de fraude ou de négligence grave, (b) en cas de perte de vie, de dommages corporels ou d'atteinte à la santé, et (c) dans d'autres cas de responsabilité légale obligatoire.

    En cas de manquement aux obligations contractuelles principales (obligations dont l'accomplissement est absolument nécessaire à la bonne exécution du Contrat et sur le respect desquelles le Client peut raisonnablement compter) qui n'est pas intentionnel ou dû à une négligence grave, la responsabilité de WAGO est limitée aux dommages prévisibles typiques pour ce type de contrats. Pour le reste, la responsabilité de WAGO (en particulier pour les dommages indirects et consécutifs) est exclue.

    Les dispositions ci-dessus relatives à la responsabilité générale s'appliquent également aux représentants légaux, aux assistants et aux agents utilisés par WAGO.

    Le renversement de la charge de la preuve n'est pas associé aux dispositions ci-dessus.

Quatrième article
Dispositions diverses

16. ***Confidentialité :*** Le Client est tenu de garder strictement confidentielles toutes les informations confidentielles reçues de WAGO ; ces informations ne peuvent être divulguées à des tiers qu'avec l'accord exprès de WAGO par écrit ou par e-mail. Le Client obligera ses employés à en tenir compte.

    Toutes les informations, faits, dossiers, données et/ou connaissances - en particulier les informations techniques et/ou économiques, les dossiers de conception, les spécifications, les dessins, les modèles, les prototypes, les résultats de tests et/ou le savoir-faire divers - qui ne sont pas généralement accessibles au moment où ils sont transmis, sont confidentiels (« Informations confidentielles »). Les Informations confidentielles comprennent aussi expressément les Documents d'offre, les Prix et les autres conditions convenues entre le Client et WAGO.

    L'obligation de maintenir la confidentialité ne s'applique pas si et lorsque les Informations confidentielles sont devenues généralement connues sans qu'il y ait violation de la confidentialité par le Client.

    WAGO se réserve, sans limitation, tous les droits de propriété et tous les droits de propriété intellectuelle sur toutes les Informations confidentielles et les documents de nature matérielle ou immatérielle partagés avec le Client.

17. ***Force majeure :*** En cas d'événements de force majeure, qui comprennent tous les événements

imprévisibles, ainsi que les événements qui, s'ils avaient été prévisibles, auraient été hors de la sphère d'influence de WAGO, par exemple, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles telles que les inondations, les ondes de tempête, les ouragans et les typhons, ainsi que d'autres phénomènes météorologiques violents de l'ampleur d'une catastrophe, des tremblements de terre, la foudre, des avalanches et des glissements de terrain, un incendie, des épidémies, des pandémies et des maladies infectieuses (dans la mesure où l'OMS ou un ministère en a déclaré une), une guerre ou des conditions de guerre, des émeutes, une révolution, une coup d'état militaire ou civil, une insurrection, un blocus, des autorités et des ordres gouvernementaux, des grèves, des lock-out et des embargos, WAGO n'est pas responsable et est exempté de l'exécution de ses obligations pendant la durée de ces événements. Il en va de même si WAGO subit des perturbations opérationnelles déraisonnables (par exemple, en raison d'attaques de tiers contre le système informatique) si celles-ci n'ont pas pu être évitées malgré l'exercice d'une diligence normale et habituelle. Le droit légal du Client et de WAGO de résilier le Contrat pour motif grave n'est pas affecté.

18. ***Droit applicable et compétence :*** Le droit applicable au siège de la société WAGO qui exécute le Contrat s'applique, tandis que les dispositions relatives aux conflits de lois et la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises sont exclues. Le lieu de juridiction est le siège social de la société WAGO qui exécute le Contrat, sauf si le droit impératif en dispose autrement.

19. ***Cession :*** La cession du Contrat ou des droits ou obligations individuels qui en découlent nécessite le consentement écrit préalable de l'autre partie, qui ne peut être refusé sans motif valable.

20. ***Autres :*** Aucun accord parallèle n'a été conclu. Pour être valables, les modifications et les ajouts aux présentes CG doivent être effectués sous forme écrite. Ceci s'applique également à une modification de cette exigence de forme écrite. Si une des dispositions des présentes CG est ou devient invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. La disposition concernée sera remplacée par une disposition efficace et applicable qui se rapproche le plus des objectifs poursuivis par la disposition concernée. Il en va de même pour toute omission contractuelle.

Partie B
Activité de projet

21. ***Solutions de projet :*** Les solutions individuelles des clients sont particulièrement nécessaires dans les domaines de l'installation et de l'automatisation des bâtiments, de la gestion de l'énergie et des installations industrielles, et peuvent inclure différents produits matériels et logiciels de WAGO. L'exécution des solutions de projet est généralement divisée en deux phases. Dans la phase d'offre précontractuelle, WAGO prépare des concepts de solutions spécifiques au client, dans la phase d'exécution, après la conclusion du contrat, WAGO fournit les Livraisons conformément à la spécification convenue.

22. ***Estimation des coûts et offre :*** WAGO prépare le devis et/ou l'offre pour la solution du projet au mieux de ses connaissances sur la base des informations techniques et des exigences fournies par le Client. Les devis sont toujours non contraignants et sujets à modification. Le devis et/ou l'offre n'exempte en aucun cas le Client de sa responsabilité d'examiner de manière indépendante la solution proposée, notamment en ce qui concerne (a) son adéquation réelle et technique à l'objectif visé, (b) sa conformité à toutes les normes légales et normatives applicables au projet spécifique et (c) sa conformité aux règles de l'art.

23. ***Services d'assistance :*** Sauf indication contraire dans l'offre, les services d'assistance tels que l'assemblage sur site, l'aide au démarrage et la programmation ne sont pas inclus dans la livraison. Tout service de programmation convenu est par défaut dû en tant que service sans qu'une acceptation ne soit nécessaire.

24. ***Spécifications et approbations :*** Si, conformément à l'offre, WAGO doit préparer une spécification qui détaille les exigences techniques et fonctionnelles de la solution de projet proposée, toute obligation de livraison et d'exécution est soumise à l'approbation de la spécification par le Client. La production de produits spécifiques au Client qui ne sont pas des produits du catalogue WAGO est soumise à l'approbation des documents de lancement de la production. L'approbation des spécifications et du lancement de la production ne peut être déraisonnablement refusée ou retardée par le Client. Il n'est pas nécessaire de fournir d'autres documents que les spécifications techniques et fonctionnelles.

25. ***Garantie et responsabilité :*** Si cela est convenu, WAGO fournira les Livraisons combinées en tant qu'unité selon les exigences du Client. Cependant, WAGO ne testera pas l'aptitude de cette unité à un usage spécifique ou à un lieu d'utilisation spécifique. Aucune garantie n'est accordée pour les Livraisons qui sont installées par des tiers non agréés par WAGO.

    Comme les limitations de garantie et de responsabilité sont habituelles dans les projets, WAGO et le Client conviendront mutuellement des limitations appropriées pour le projet spécifique. En l'absence d'accord, la limitation de responsabilité de l'article 15 s'applique.

Partie C
Conditions particulières

26. ***Autres conditions :*** La partie A et la partie B des présentes CG sont complétées ou remplacées dans certaines constellations par des conditions

particulières détaillées dans les sections 26 à 30 (« Conditions particulières »). Sauf disposition contraire dans la présente partie C, en cas de conflit entre les CG et les Conditions particulières, les Conditions particulières priment, tandis que les dispositions non contradictoires des CG continuent de s'appliquer. Les Conditions particulières auxquelles il est fait référence ici sont disponibles sur www.wago.com.

27. ***Logiciel standard :*** Les conditions de licence de logiciel WAGO (« Licence-SW ») s'appliquent à tous les programmes et composants logiciels standard ainsi qu'à la documentation associée (« Logiciel standard »).
28. ***Logiciel standard intégré :*** La licence-SW s'applique également au Logiciel standard intégré dans les produits WAGO, alors qu'elles ne s'appliquent pas (a) au produit lui-même et (b) au micrologiciel (logiciel de base intégré dans les produits WAGO).
29. ***Logiciel spécifique au Client :*** Pour le développement d'un logiciel spécifique au Client, les Conditions générales de WAGO pour le développement d'un logiciel spécifique au Client (« CG-SW ») s'appliquent.
30. ***Services cloud :*** Pour les services cloud, les Conditions relatives au cloud de WAGO et (le cas échéant) les Conditions particulières d'utilisation de la procédure de règlement mensuel sont d'application exclusive. Les présentes CG ne s'appliquent pas aux services cloud.
31. ***Building Cloud Services :*** Pour les services Building Cloud, seules les Conditions d'utilisation des services WAGO Building Cloud s'appliquent. Les présentes conditions générales ne s'appliquent pas aux services Building Cloud.